

## Programme d'abandon du tabagisme

**Type de document :**

Règlement       Politique       Directive       Procédure

**Instance d'approbation :**

Conseil d'administration       Comité de direction

**Programme approuvé le 7 novembre 2017.**

L'utilisation des termes génériques masculins permet d'alléger le texte.



## TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE .....	3
2. OBJECTIFS .....	3
3. CHAMP D'APPLICATION .....	3
4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	4
5. MODALITÉS D'APPLICATION .....	4
6. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION .....	6



## **1. PRÉAMBULE**

La *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (ci-après, la « *Loi* ») prévoit qu'à compter du 26 novembre 2017, les collèges d'enseignement général et professionnel devront avoir adopté une politique de lutte contre le tabagisme visant la création d'environnements « sans fumée » et un programme d'abandon du tabagisme qui en découle.

Par ce programme, au regard d'un environnement d'enseignement et de travail sans fumée, le Cégep de La Pocatière fait la promotion de l'abandon du tabagisme, une dimension de promotion des services d'aide à l'abandon du tabagisme et de promotion du non-tabagisme.

Le Cégep ne peut forcer une personne à cesser de fumer, mais il peut grandement faciliter la tâche à ceux qui souhaitent le faire. La disponibilité ou la connaissance des ressources d'aide permettra d'offrir à plusieurs étudiants ou membre du personnels l'occasion et le soutien pour atteindre ce but.

## **2. OBJECTIFS**

En établissant le présent programme, les objectifs du Cégep sont les suivants :

- a) Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires en la matière;
- b) Protéger la santé des étudiants, des membres du personnel et des usagers du Cégep;
- c) S'inscrire comme un chef de file et un modèle de santé en matière de lutte contre le tabagisme afin de jouer un rôle dans la dénormalisation du tabagisme au Québec;
- d) Assurer la promotion des services d'abandon du tabagisme disponibles;
- e) Promouvoir le non-tabagisme;
- f) Favoriser l'abandon du tabagisme chez les étudiants et les membres du personnel.

## **3. CHAMP D'APPLICATION**

Le présent programme s'applique à toute personne se trouvant dans un lieu ou sur un terrain appartenant au Cégep.

## **4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

### **4.1. Service des ressources humaines**

Dès l'embauche d'un membre du personnel et tout au long de l'emploi, le Service des ressources humaines joue un rôle quant à la diffusion et l'application du Programme et au support des membres du personnel qui veulent cesser de fumer.

Il :

- Informe les nouveaux membres du personnel de l'existence et du contenu du Programme;
- Diffuse le Programme afin que tous les membres du personnel en prennent connaissance;
- Fournit un support aux membres du personnel qui veulent cesser de fumer en les dirigeant vers les ressources appropriées.

### **4.2. Personnel d'encadrement**

- Respecte les règles édictées par le présent programme;
- Assure le respect du programme et de la Loi par les membres du personnel du Cégep;
- Fournit un support aux membres du personnel qui veulent cesser de fumer en les dirigeant vers les ressources appropriées.

### **4.3. Service des affaires étudiantes et communautaires**

- Respecte les règles édictées par le présent programme;
- Assure le respect du programme et de la Loi par les étudiants du Cégep;
- Fournit un support aux étudiants qui veulent cesser de fumer en les dirigeant vers les ressources appropriées.

## **5. MODALITÉS D'APPLICATION**

### **5.1. Abandon du tabagisme**

Le programme d'abandon du tabagisme prévoit :

- La promotion des ressources existantes auprès des étudiants et membres du personnel;

- La promotion des bienfaits d'un mode de vie sain et d'un environnement sans fumée au sein du Cégep par diverses activités dont, entre autres, des campagnes de promotion et d'informations;
- La référence des membres du personnel au programme d'assurances collectives et au programme d'aide aux membres du personnel qui offrent des ressources en matière d'abandon du tabagisme et couvre les frais de certains médicaments ou produits aidant à cesser de fumer;
- Le maintien des ententes avec le CISSS-du Bas-Saint-Laurent pour faciliter l'accès au centre d'abandon du tabagisme et autres ressources offertes pour les étudiants et les membres du personnel.

## **5.2. Ressources du programme de Soutien à l'abandon du tabagisme**

### **5.2.1. J'arrête**

Ce site Internet s'adresse aux gens désirant arrêter de fumer ou poursuivre leur réussite d'abandon du tabagisme. Celui-ci offre un soutien Internet (chroniques, discussions, forum, trucs, etc.), téléphonique et personnalisé. Les gens peuvent discuter avec une personne ressource ou se déplacer au centre d'abandon du tabagisme pour une consultation.

Site Internet interactif: [www.jarrete.qc.ca](http://www.jarrete.qc.ca)

Ligne téléphonique: 1-866-JARRETE (1-866-527-7383)

### **5.2.2. Centre d'abandon au Québec:**

Les centres d'abandon du tabagisme (CAT) offrent des services gratuits adaptés aux besoins de sa clientèle, qu'ils soient fumeurs ou ex-fumeurs. Pour soutenir dans la démarche d'abandon du tabagisme ou prévenir la rechute, les CAT offrent du soutien individuel ou en groupe, et ce, dans toutes les régions du Québec. Pour rencontrer ou parler à un conseiller en abandon du tabagisme d'un CAT, il suffit de contacter son CLSC.

Site Internet: [www.quebecsanstabac.ca/jarrete/aide-personne](http://www.quebecsanstabac.ca/jarrete/aide-personne)

### **5.2.3. Centre La Montée:**

Il s'agit d'un organisme communautaire qui aide et soutient les personnes vivant avec un problème de dépendance et offrent un service de traitement d'une durée de 20 jours avec hébergement et un encadrement personnalisé grâce à une équipe thérapeutique multidisciplinaire composée d'un médecin, d'éducateurs, d'animateurs et de bénévoles.

Site Internet : [www.centrelamontee.com](http://www.centrelamontee.com)

#### **5.2.4. CISSS BAS-Saint-Laurent:**

Le Centre de santé et de services sociaux de Kamouraska (CSSSK) offre des services appropriés à vos besoins par l'intermédiaire de sa clinique-jeunesse.

Services infirmiers : Mylène Fournier, infirmière.

CLSC de La Pocatière, 1201, 6<sup>e</sup> Avenue, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0.  
Téléphone : (418) 856-7000, poste 6000 - *jeudi et vendredi*.

Cégep de La Pocatière, local A-907F (418) 856-1525, poste 2215 - *lundi et mercredi*.

Service médicaux : Dre Patricia Smyth (CLSC de La Pocatière, sur rendez-vous seulement).

Services psychosociaux : Josée Lebel (418) 856-7000, poste 6028.

Services de toxicomanie : (418) 856-1525, poste 2111, local A-909.

Site Internet : [www.ciass-bsl.gouv.qc.ca](http://www.ciass-bsl.gouv.qc.ca)

#### **5.2.5. CISSS CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Le Centre de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches offre des services appropriés à vos besoins par l'intermédiaire de sa clinique-jeunesse.

CLSC de Montmagny, 168 rue St-Joseph, Montmagny (Québec) G5V 1H8.  
Téléphone : (418) 248-2572, poste 5146.

Consultation d'une infirmière (services de santé courants) : heures régulières du lundi au jeudi (8 h -16 h) avec ou sans rendez-vous, Général : 418 248-2572 poste 6024 ou 248 248-2572 poste 6026.

Services psychosociaux : (418) 248-2572, poste 6161.

Site Internet : [www.ciass-ca.gouv.qc.ca](http://www.ciass-ca.gouv.qc.ca)

## **6. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION**

### **6.1. Entrée en vigueur**

Le Cégep transmet un rapport au ministre dans les soixante (60) jours de son dépôt au conseil d'administration. Ce programme entre en vigueur dès son adoption.

### **6.2. Adoption et révision**

Ce programme est adopté par le conseil d'administration du Cégep le 7 novembre 2017 et sera révisé à la demande de la direction générale.